



FONDS INTERNATIONAL  
D'INDEMNISATION DE  
1992 POUR LES DOMMAGES  
DUS A LA POLLUTION PAR  
LES HYDROCARBURES

ASSEMBLEE  
2ème session  
Point 10 de l'ordre du jour

92FUND/A.2/8  
30 juillet 1997  
Original: ANGLAIS

## SYSTEME DE CONTROLE FINANCIER

### Note de l'Administrateur

#### Introduction

1 A sa 1ère session, l'Assemblée a noté que l'Assemblée du Fonds de 1971 avait examiné la question de savoir s'il fallait créer un comité d'audit pour cette organisation et avait décidé d'examiner la question plus avant à sa session d'octobre 1996. Il a été décidé qu'il serait prématuré que l'Assemblée envisage la création d'un comité d'audit au titre du Fonds de 1992 (document 92FUND/A.1/34, paragraphe 33.2).

2 A sa 1ère session extraordinaire, l'Assemblée a noté que l'Assemblée du Fonds de 1971 avait décidé, à sa 19ème session, de créer un groupe de consultation à composition non limitée qui serait dirigé par le Président de l'Assemblée du Fonds de 1971 et qui serait chargé de réviser le système de contrôle financier du Fonds de 1971 et de formuler des propositions, si cela est nécessaire, en vue de perfectionner le système. Il a été une nouvelle fois décidé qu'il était prématuré que l'Assemblée envisage de créer un comité d'audit pour le Fonds de 1992.

3 Dans un document soumis à la 20ème session de l'Assemblée du Fonds de 1971, le Président du Groupe de consultation informel a exposé des éléments de réflexion sur la constitution d'un comité d'audit pour cette organisation (document 71FUND/A.20/8, annexe). Il est noté, dans le document, que le Commissaire aux comptes du Fonds de 1971 (qui est également le Commissaire aux comptes du Fonds de 1992) est favorable à la création d'un comité d'audit.

4 L'Administrateur estime qu'il serait encore prématuré que l'Assemblée envisage à ce stade de créer un comité d'audit au titre du Fonds de 1992. Il suggère toutefois qu'il conviendrait que le Fonds de 1992 prenne note des observations formulées par le Fonds de 1971 à cet égard.

#### 5 Mesures que l'Assemblée est invitée à prendre

L'Assemblée est invitée à examiner la question de savoir s'il faudrait constituer un comité d'audit.

---